**Eoliennes en mer : pourquoi Saint-Nazaire va perdre 200 000 euros**

Ouest-France

Jeudi 05 janvier 2023 18:28

**La modification des critères d’attribution de compensations financières aux communes proches du premier parc français fait des vagues.**

Les élus de Saint-Nazaire s’étranglent depuis le 20 décembre et la modification du projet de loi sur l’accélération de la production d’énergies renouvelables. [**Un amendement permet de comptabiliser la population des résidences secondaires**](https://vannes.maville.com/actu/actudet_-voici-pourquoi-la-presqu-ile-de-guerande-touchera-encore-plus-de-taxes-sur-les-eoliennes-en-mer-_8-5563072_actu.Htm) dans le calcul de répartition d’une taxe versée par l’État à 13 communes situées dans le périmètre de 22 km autour du premier parc éolien en français.

Choix motivé par la prise en compte de l’impact visuel de la côte. Conséquence, Saint-Nazaire perdra 20 % de sa dotation quand La Baule en gagnera autant, somme estimée dans les deux cas à un peu plus de 200 000 €. **« Un cadeau aux riches, un symbole et un scandale »**, tempête David Samzun, maire de Saint-Nazaire.

# Voici pourquoi la presqu’île de Guérande touchera encore plus de taxes sur les éoliennes en mer

L’Assemblée a adopté, jeudi 15 décembre, un amendement pour que les résidents secondaires soient pris en compte dans le calcul de répartition de la taxe du parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire. La Baule exulte, Saint-Nazaire fulmine !

Publié le 22/12/2022 à 08h24

[Lire le journal numérique](https://www.ouest-france.fr/premium/journal/journal-ouest-france/?rt=https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-baule-44500/voici-pourquoi-la-presqu-ile-touchera-encore-plus-de-taxes-sur-les-eoliennes-en-mer-6c22f228-8118-11ed-a33c-a84555e230e2?connection=true&int_medium=lien&int_campaign=journal&int_content=page-article_boutonjaunehaut&marquesource=OF&marquepref=OF&ida=6c22f228-8118-11ed-a33c-a84555e230e2)

Le montant de la taxe sur les éoliennes en mer, à partager entre les communes proches dont la vue est impactée par le parc éolien, tiendra compte de la population à l’année mais aussi des résidents secondaires.

Cet amendement, adopté le jeudi 15 décembre à l’Assemblée, n’a pas manqué de faire réagir[les élus concernés par le premier parc éolien offshore de France, au large de Saint-Nazaire.](https://www.ouest-france.fr/economie/energie/energie-eolienne/taxe-sur-les-eoliennes-en-mer-saint-nazaire-et-la-baule-ecrivent-a-emmanuel-macron-47bf819a-3eff-11ed-b695-eda89e95acac?utm_source=troove&utm_medium=site) Les maires des communes littorales de la presqu’île se frottent les mains. Mais, du côté de Saint-Nazaire, le maire et le député Nupes s’étranglent.

**Un gâteau de 8,9 millions d’euros**

Quelle est la taille de ce gâteau qui suscite tant d’appétits de la part des communes (1) ? Une grosse pâtisserie estimée à 8,9 millions d’euros par an, dont la moitié revient de droit aux treize communes impactées. Le montant pour chaque commune tient compte de la distance avec le parc éolien et de la population.

Marie-Catherine Le Huédé, maire de Batz-sur-Mer, station située juste en face du parc, se déclare satisfaite. Batz n’a pas de retombées économiques, mais les inconvénients sur le plan visuel : c’est normal de tenir compte des résidents secondaires. À l’année, nous avons 2 980 Batziens et nous passons à plus de plus de 5 000 avec les résidents secondaires. ​La maire batzienne espère que l’enveloppe globale augmentera ​et que la répartition tiendra compte du nombre d’éoliennes qui impactent ​la vue de chaque commune : Nous, on a carrément les 80 sous les yeux !

**Lire aussi :** [Est-ce qu’on s’habitue aux éoliennes, visibles de la plage de La Baule﻿ ?](https://www.ouest-france.fr/economie/energie/energie-eolienne/est-ce-qu-on-s-habitue-aux-eoliennes-visibles-de-la-plage-de-la-baule-900f8dc6-6800-11ed-8d42-b9ab4d04aa80)

Franck Louvrier, maire de La Baule, salue l’amendement qui traduit ce qu’il a dit de vive voix au président de la République le jour de l’inauguration, en septembre​. Il attend la seconde phase, qui ne sera pas législative mais une discussion entre EDF et l’État pour réviser à la hausse l’enveloppe globale du fonds de compensation, afin de tenir compte du passage de neuf à treize communes. ​Et ceci pour que Saint-Nazaire puisse g **arder le même seuil de compensation que prévu au départ ».**

Le maire LR baulois estime que l’amendement va servir aux quinze projets de parc à venir, notamment celui entre [Noirmoutier et l’île d’Yeu](https://troove.sipaof.fr/article/a2bcd586-fff6-4b04-9e29-4715c320deb3) : là aussi il faudra ternir compte des résidents secondaires. Pour les petites communes, c’est important ».

Son homologue nazairien, David Samzun (PS), le contredit : Sur le fond et sur la forme, c’est scandaleux. Ce genre d’amendement est une prime à la résidence secondaire, ou ce que j’appelle la politique des petits copains.​Saint-Nazaire ne compte, contrairement aux communes du littoral (50 à 70 % de résidences secondaires…) qu’entre 5 et 6 % de logements secondaires. Ses services ont calculé une perte sèche, avec cet amendement, de 242 519 €, soit – 20 % à notre désavantage, et une hausse de 20 % pour La Baule​. ﻿

**Le député : « Un amendement adopté à la hussarde »**

David Samzun pense aux**« populations d’autres communes qui vivent quotidiennement autour de la raffinerie de Donges, du terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne ou de la centrale de Cordemais. Ensuite, pour aider la filière EMR (énergies marines renouvelables), on a dû gérer un chantier, fermer une plage pendant un mois, tirer un câble en défonçant des trottoirs, par exemple. »**

**Êtes-vous favorable à l'accélération du développement de l'éolien en France ?**

[Débattez !](https://www.ouest-france.fr/espace-debat/debats/etes-vous-favorable-a-l-acceleration-du-developpement-de-l-eolien-en-france)

Matthias Tavel, député Nupes de la 8e circonscription, a voté contre cet amendement adopté à la hussarde… Nous avions auparavant débattu sur la fiscalité de l’éolien terrestre et, quand arrive le vote sur l’éolien en mer, le sujet n’a même pas été discuté. C’est un procédé très contestable ».

**« Une injustice fiscale »**

Le député insoumis n’y voit rien moins qu’« une injustice fiscale qui ne respecte pas l’engagement des communes comme celle de Saint-Nazaire qui risque de perdre en recettes. Le conseil départemental, qui a aussi investi considérablement sur les EMR comme au port de La Turballe par exemple, reste écarté de ce partage ».Le texte devrait être discuté en Commission mixte paritaire (CMP) autour du 18 janvier 2023.

David Samzun ne décolère pas : À ce jour, je n’ai reçu aucun retour de la députée Sandrine Josso [qui a été missionnée par le cabinet de la Première ministre](https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/la-baule-44500/taxe-sur-les-eoliennes-en-mer-la-deputee-veut-proposer-une-reforme-du-calcul-b23c5676-4637-11ed-b6ec-c73987703fc3?utm_source=troove&utm_medium=site) pour tenir le comité de pilotage. Selon moi, ce message du gouvernement pénalise les villes industrielles… Le feuilleton n’est pas fini !

Le maire de Saint-Nazaire a sollicité une rencontre avec la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher.

(1)Les treize communes qui partageront la taxe : La Baule, Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, Pornichet, Saint-Nazaire, Préfailles, La Plaine-sur-Mer, Noirmoutier (Vendée). Plus quatre nouvelles intégrées : Guérande, l’île d’Hœdic (Morbihan), La Turballe et Piriac-sur-Mer.